



Infirmière en invalidité catégorie 1 et heures complémentaires

Par **Gretchen2**, le **04/07/2020** à **21:33**

Bonjour,

Infirmière en invalidité catégorie 1 dans un hôpital (convention FEHAP), à un taux d'activité de 70%.

En raison d'une surcharge de travail et d'un sous effectif, je suis amenée à faire des heures complémentaires difficilement récupérables.

Suis-je obligée de faire ce temps de travail supplémentaire et dans quelle limite?

Je vous remercie de me renseigner.

Par **morobar**, le **06/07/2020** à **18:30**

Bonjour,

Les heures complémentaires dans la limite de 10% du temps ici 7h/mois sauf dérogation écrite sur le contrat de travail portant à 30% du temps;*

Mais toujours en dessous des 35 h/hebdo

Donc par semaine $35.00 * 0.70 * 0.10 = 2.45$ h complémentaires.